

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 27 février 2020 au montant de 26 673.78 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 27 février 2020

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 601 166.42 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 2 017.64 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire au 31 janvier 2020

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour janvier 2020

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a aucun permis émis pour février 2020.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi de la demande de subvention pour camp de jour

La directrice mentionne au conseil que la réponse concernant la demande de subvention pour le camp de jour est négative pour raison de récurrence. Le conseil demande donc à la directrice de préparer quelques scénarios afin de voir combien nous devrions charger aux parents pour entrer dans les coûts et par la suite, une décision sera prise à savoir si nous faisons un camp de jour ou si nous optons pour un remboursement comme l'an passé.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'achat de passeport pour Festival des arts et de la scène Val-Gatinois 2020

La directrice présente au conseil une demande du comité organisateur afin que la municipalité fasse l'achat de passeport pour le festival. Comme le budget est limité en dons, le conseil préfère ne pas participer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don et de participation bénévole de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau

La directrice présente au conseil une demande de don et/ou d'aide bénévole pour leur tournoi de pêche au lac des Trente-et-un Milles. Le conseil ne fera pas de don, mais ils regarderont leur disponibilité afin de voir s'ils peuvent se libérer pour le bénévolat.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

La directrice présente au conseil une demande de don pour le concours Opti-Math et Opti-Math +. Le conseil préfère ne pas accorder de don cette année afin de concentrer ceux-ci pour les jeunes de la municipalité de Bois-Franc.

2020-RAG-6172

DEMANDE D'APPUI – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de décréter que le mois d'avril est le Mois de la

jonquille et que le conseil municipal de Bois-Franc encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'un citoyen pour une réduction de vitesse sur la Route 105

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande d'un citoyen pour une réduction de vitesse. Celui-ci aimerait que le conseil fasse la demande au ministère des Transports afin de réduire la vitesse à 70 km/h dans la zone où est située la Scierie Matra Inc. Son entrée de cour est située dans une côte et lorsqu'il sort de la cour, il a peur qu'un camion lourd arrive trop vite. Comme il y a maintenant des pancartes indiquant qu'il y a une sortie de camions lourds et qu'il y a aussi des indications pour le bruit, le conseil considère que les moyens sont déjà en place pour avertir et faire diminuer la vitesse des camions et du trafic en général.

2020-RAG-6173

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LE SCRI POUR L'AN 2 (2019)

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale madame Annie Pelletier a déposé le rapport annuel pour l'année 2019 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que ce conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2019 et l'adopte tel que déposé;

Et qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de janvier 2020.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande au ministère des Transports

La directrice mentionne au conseil que la demande pour l'installation d'une silhouette a été refusée. Par contre, si nous voulons installer un radar pédagogique il n'y aurait pas de problème, mais il faut refaire une demande officielle par résolution. Comme tous les membres du conseil ne sont pas présents à cette rencontre, les conseillers présents préfèrent attendre que tous y soient. Nous reviendrons donc avec ce point à la prochaine rencontre.

2020-RAG-6174

PLAINTÉ AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS- VITESSE DE LA DÉNEIGEUSE

CONSIDÉRANT QUE lors de bonnes bordées de neige, la déneigeuse doit passer plusieurs fois dans la journée;

CONSIDÉRANT QU'à chaque passage, celle-ci brise des boîtes à malle chez certains citoyens et renverse plusieurs bacs lors des journées de collectes;

CONSIDÉRANT QUE lorsque celle-ci renverse les bacs à déchets ou à recyclage, l'entrepreneur responsable de la collecte ne peut les vider puisqu'il fonctionne avec un camion automatique;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière tempête, la déneigeuse roulait tellement vite que certains bacs ont été montés complètement en haut des bancs de neige dû à l'impact de la neige lors de son passage;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports de diminuer la vitesse avec la déneigeuse lors de son passage dans les villages, surtout lors des journées de collectes afin d'éviter le plus possible le renversement des bacs à déchets ou à recyclage.

Adoptée.

2020-RAG-6175

DEMANDE D'ANNULATION DU COÛT DES DÉCHETS ET BOUES SEPTIQUES POUR RÉSIDENCE ABANDONNÉE

CONSIDÉRANT QU'au 32, rue Morin, le bâtiment qui y est installé n'est plus habitable et que personne n'y habite depuis déjà plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire qui en a fait l'achat par le biais de la vente pour taxes ne démolira pas ni n'effectuera aucun changement pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fait la demande au conseil s'il y avait possibilité de créditer la taxation pour les déchets et les boues septiques puisqu'il n'y a aucune vidange de faite à cet endroit ni aucun déchet à ramasser;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu de créditer rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 la taxation pour les déchets et les boues septiques.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Patinoire

Le conseiller François Beaumont mentionne au conseil qu'il a reçu un appel d'un citoyen. Celui-ci mentionnait qu'il trouve très dommage que le chalet des loisirs soit toujours fermé et qu'il n'y ait aucun chauffage à l'intérieur. Il faudrait aussi que le banc des joueurs soit déneigé constamment comme ça, lorsque le chalet des loisirs n'est pas accessible, les gens peuvent l'utiliser pour y mettre leurs patins ou même pour s'asseoir afin de prendre une pause. De plus, M. Beaumont mentionne qu'il est allé avec sa petite-fille et il y avait une odeur désagréable dans le chalet des loisirs donc, il faudrait y installer quelque chose pour améliorer l'odeur. La directrice mentionne que l'employé a réussi à trouver une façon de bien fermer la porte sans que celle-ci soit bloquée par la glace ou la neige donc, nous pouvons maintenant maintenir le chauffage à l'intérieur et l'avertissement sera fait pour qu'à l'avenir, le banc soit toujours dégagé.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande pour un chenil

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande pour l'installation d'un chenil sur la rue Morin. La dame aimerait savoir si le conseil est ouvert à cela avant d'entamer toutes démarches en ce sens. Pour l'instant, avec le peu d'informations reçu, le conseil est très réticent de peur que ce soit bruyant pour les maisons autour. C'est un dossier très délicat et dans l'éventualité où le conseil autorisait la demande de changement de zonage et l'installation d'une telle entreprise sans avoir plus d'informations, les risques seraient très élevés de se retrouver avec des plaintes constamment et un dossier litigieux. Si la citoyenne tient à cœur son projet, elle peut toujours venir rencontrer le conseil afin de lui apporter beaucoup plus d'informations pour que ceux-ci puissent prendre une décision éclairée. Pour l'instant, le conseil est fermé à l'idée.

2020-RAG-6177

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale